

Un plan de relance en forme de nouveaux cadeaux pour le capital

mediapart.fr/journal/france/310820/un-plan-de-relance-en-forme-de-nouveaux-cadeaux-pour-le-capital

Romarc Godin

C'est un bien étrange « *plan de relance* » que le gouvernement va présenter ce jeudi, dix jours après la date prévue initialement. Ordinairement, une relance est en effet une politique centrée sur la demande. Mais, dans la France de 2020, la relance est centrée sur l'offre productive et les baisses d'impôts. Ce plan fera donc une large place à la baisse massive de la fiscalité des entreprises. En tout, 33 milliards d'euros – un tiers du plan – seront consacrés à la « *compétitivité* » (mais le reste est largement constitué d'aides et de subventions au secteur privé) et 20 milliards d'euros – soit un cinquième de ce plan – seront centrés sur la réduction des « *impôts sur la production* ». C'est un très vieux combat du patronat français de chercher à baisser ces impôts. La crise du coronavirus aura donc fini par exaucer ses vœux.



Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances. © Reuters

Le gouvernement fait ici preuve d'un véritable opportunisme pour pousser plus avant sa politique anti-fiscale, qui est le fonds de sa politique depuis 2017. Du reste, le ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, évoquait depuis plusieurs mois cette baisse des impôts sur la production, mais il était difficile budgétairement d'aller très loin dans ce domaine. Puisque, désormais, du moins en apparence, l'argent ne compte plus et que l'Union européenne va financer une partie du plan de relance (en réalité, la France va emprunter autant qu'elle recevra pour elle-même financer ce plan), l'occasion

était trop belle pour pousser à nouveau cette obsession du Medef au rang de priorité.

De quoi parle-t-on ? Les « *impôts sur la production* » n'existent pas en tant que tels. C'est une conception forgée par le patronat pour cibler une partie des impôts payés par les entreprises sur le processus productif, donc avant la création de profits. On y trouve des contributions très diverses, allant de la taxe d'apprentissage au forfait social sur la participation, en passant par la cotisation foncière des entreprises (CFE). Tout cela permet d'arriver au chiffre jugé astronomique de 86 milliards d'euros, soit 3,5 % du PIB.

Deux taxes sont, depuis des années, dans le viseur de la communication du Medef : la contribution sociale de solidarité des sociétés, ou « *C3S* », qui porte directement sur le chiffre d'affaires, et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui porte sur la valeur ajoutée, donc bien sur la richesse créée, mais avec un taux progressif fondé sur le chiffre d'affaires. C'est d'ailleurs cette dernière taxe que le gouvernement a décidé de supprimer en deux ans, offrant ainsi un point de PIB aux entreprises.

L'argument est toujours le même : ces impôts seraient un fardeau pour nos entreprises, alors que leurs concurrentes n'y seraient pas soumises. Comme ils portent sur la production, ils seraient fortement dissuasifs quant à l'implantation d'entreprises en France et seraient donc à la source des délocalisations. Comme le gouvernement prétend défendre les relocalisations, alors il supprime logiquement ces impôts. C'est l'argument avancé samedi 29 août sur France Inter par Bruno Le Maire. On comprend la tactique, qui là aussi est classique : en imposant les entreprises, on dissuade la production, donc l'emploi.

Cette vision est, comme toujours avec ce gouvernement, de même qu'avec le précédent, une variante de la « *théorie du ruissellement* » et de la « *courbe de Laffer* », deux concepts non prouvés scientifiquement qui soutiennent que la baisse des impôts conduirait à l'enrichissement de la société. C'est donc une « *relance* » très néolibérale que promet le gouvernement. Mais ses arguments sont contestables à plusieurs niveaux.

D'abord, ils ne sont guère étayés par les faits. Certes, on peut comprendre qu'un chef d'entreprise enrage de payer une taxe sur ses ventes, donc sur de l'argent qu'il n'a pas gagné. Mais cette rage microéconomique n'est pas un argument macroéconomique. Car ce même chef d'entreprise reçoit, en retour, un certain nombre de prestations. Il ne fait peut-être pas le lien, mais il reçoit volontiers l'argent des 150 milliards d'euros de subventions versés chaque année aux entreprises, sans parler des divers services publics. L'impôt n'est pas de l'argent brûlé, c'est de l'argent réinvesti qui, souvent, fini dans les recettes des entreprises, par une voie ou par une autre. La compétitivité constitue alors un tout complexe qui ne se résume pas aux seuls impôts. Or, on le sait, la France a toujours été la destination privilégiée, en Europe, d'investissements étrangers. Le gouvernement ne peut pas, d'un côté, se réjouir de ces investissements et prétendre de l'autre que le pays est pénalisé par des impôts absurdes.

Comme on l'a vu, ce concept d'« *impôts sur la production* » n'est pas très clair. Il laisse donc toute latitude à des comparaisons internationales biaisées. Les systèmes fiscaux sont si divers que l'on peut aisément leur faire dire ce que l'on veut. Pourquoi ainsi ne pas inclure dans ces comparaisons la *Gewerbesteuer* allemande, plus lourde que la CFE française ? Bref, les études, comme celles du Centre d'analyse économique (CAE), institution placée sous l'autorité du premier ministre, doivent être prises avec les plus grandes précautions. Tout cela ressemble aux arguments donnés par le gouvernement Philippe lors de la suppression de l'ISF et de l'instauration de la *flat tax* sur les revenus du capital. On comparait les taux d'imposition pour en déduire un enfer français que les faits ne confirment pas et promettre un paradis qui n'est pas venu. C'est finalement toujours le même ressort qui est utilisé pour parvenir à la nécessité supposée de la baisse des impôts.

Mais la littérature scientifique n'a jamais réussi à établir un lien clair et précis entre niveau de la fiscalité, compétitivité et investissement. Le CAE lui-même n'identifie pas d'effets de la CVAE sur la compétitivité. Pour le reste, on demeure dans des démonstrations théoriques qui tournent à vide, parce qu'elles ne sont pas reliées à des éléments concrets. Relier le phénomène de délocalisation aux impôts sur la production est un raccourci évident.

Une politique unilatéralement en faveur du capital

D'abord parce que, voici quelques années, le même argument était avancé pour l'ISF. Et depuis 2017, la France n'a pas connu de phénomène de réindustrialisation, quoi qu'en dise le gouvernement, ou alors dans des proportions minimales qui tranchent avec les discours anti-ISF d'avant 2017.

Ensuite, parce que la délocalisation n'est pas un phénomène français. La Suède, par exemple, souvent présentée comme un exemple de succès industriel, a connu une dégringolade de la part de l'industrie manufacturière dans son revenu national proche de celle de la France dans les années 1990 et 2000. Cette part est passée en Suède de 23,7 % en 1985 à 14,7 % en 2018, sans impôts sur la production, tandis que la France voyait cette part passer de 19,4 % à 11,1% : 9 points de baisse en Suède, 8,3 en France.

© OCDE

Les délocalisations n'ont pas touché que la France. Et si en France, la production industrielle a pu davantage pâtir que dans d'autres pays développés, c'est moins en raison du système fiscal que d'autres phénomènes : le choix politique de défendre des « *grands champions* » au détriment des tissus locaux ou encore une financiarisation plus avancée de l'économie. La délocalisation a souvent été le choix d'une augmentation rapide de la rentabilité permettant une revente des entreprises à des fonds pour disposer de liquidités. La production n'est alors perçue que comme un « mal nécessaire » à la circulation du capital. Dans un pays comme l'Allemagne, où

l'entreprise est plus patrimoniale, ce phénomène est moins présent. La délocalisation a été utilisée pour développer les productions haut de gamme locales (tout en faisant pression sur les salaires à travers le chantage à l'emploi).

C'est bien ici le cœur du problème : le débat fiscal agité par le Medef permet de ne pas se poser la question des comportements et de la nature du capitalisme français. L'impôt expliquerait tout. Mais souvent, il n'explique rien ou sinon une infime part du problème.

Mais prenons un instant au mot les arguments du patronat. Les impôts sur la production seraient dissuasifs parce qu'ils frappent la production et non le profit ? S'il s'agit de corriger ce mal, alors la réponse est fort simple. Il suffit de transférer la charge fiscale vers les profits (mais compte tenu de l'évasion fiscale, c'est moins simple, ce qui permet de mettre en évidence une vertu des impôts sur la production) ou de compenser la baisse de cette charge fiscale par une baisse équivalente des subventions. Seulement voilà, le patronat et le gouvernement ne veulent pas en entendre parler. Ils veulent le beurre et l'argent du beurre, et leur objectif n'est pas de favoriser la production, mais bien de baisser la charge fiscale nette pesant sur les entreprises. Mieux même, le gouvernement, qui n'entend pas toucher aux subventions au secteur privé (en 2018, une timide revue de ces subventions avait accouché d'une souris), a décidé de poursuivre la baisse de l'impôt sur les sociétés en France, qui, bien entendu, est trop élevé à son goût. Bref, l'objectif n'est pas la relocalisation ou le soutien à la production. L'objectif, c'est une politique en faveur du capital. C'est la même qui est menée depuis 2017.

Et c'est bien ici que ce « *plan de relance* » prend sa réalité. Il n'est nullement conçu pour la « *relance* » et encore moins pour « *l'écologie* » (les principaux bénéficiaires de la baisse de la CVAE seront les industries les plus polluantes et la finance). Il n'est pas conçu pour répondre à la situation économique actuelle, mais il poursuit la politique de classe engagée à l'élection d'Emmanuel Macron.

Rappelons quelle est la situation actuelle. Une énorme bulle d'épargne contrainte s'est créée pendant le confinement. Le rebond de l'économie reste limité et l'activité demeure inférieure au niveau de l'avant-confinement. L'enjeu pour les entreprises est de disposer d'une perspective de demande dans les prochains mois pour reprendre l'investissement et les embauches. Car elles aussi ont épargné massivement, comme le souligne l'économiste de Xerfi Olivier Passet. Or, au fur et à mesure que la situation reste médiocre, l'épargne contrainte se transforme en épargne de précaution qui vient se substituer au manque à gagner de l'activité. Le salarié devenu chômeur utilise son épargne pour compenser sa perte de revenu, l'entreprise pour faire face à ses coûts. Mais cela n'a qu'un temps. Les agents économiques accompagnent donc ce retour à l'épargne par une réduction des dépenses qui aggrave la crise.

Lire aussi

- Les plus fragiles et la transition écologique seront les grands perdants du plan de relance Par Manuel Jardinaud

- La chute record du PIB en France renforce les inquiétudes pour l'avenir Par Romarc Godin
- Castex s'enterre dans ses contradictions économiques Par Romarc Godin
- Amélie de Montchalin, fer de lance de la transformation du service public Par Romarc Godin

L'urgence, par conséquent, n'est pas l'offre mais bien la demande. Il s'agit rapidement de rassurer en soutenant l'activité. Pour cela, plusieurs méthodes sont possibles. Pour inciter les Français et les entreprises à réduire leur épargne, il conviendrait de taxer cette dernière et de réduire de façon ciblée et temporaire la TVA. Il faudrait également créer des emplois publics et renforcer l'assurance chômage pour assurer un vrai filet de protection. Il faudrait réduire le temps de travail pour ajuster l'offre à la demande, quitte à subventionner cette baisse, et, enfin, investir massivement et non subventionner les entreprises. Or, lorsque l'on observe le « *plan de relance* », on remarque que la très grande partie de ce plan consiste en du soutien aux entreprises et en des subventions au secteur privé. L'investissement direct est très faible : on a 5 milliards d'euros pour la rénovation thermique des bâtiments et 6 milliards d'euros pour le secteur de la santé, soit un dixième du total.

L'obsession de la compétitivité dans ce « *plan de relance* » est une aberration : les secteurs les plus touchés sont les services marchands, très largement non délocalisables et très pourvoyeurs en emplois. Une « *relance* » authentique consisterait à augmenter le niveau de la demande massivement et subitement dans ces secteurs. Ce n'est pas le choix du gouvernement, dont la politique repose sur la « *modération salariale* », comme l'a avoué le président de la République lors de sa déclaration du 14 Juillet, et sur l'idée naïve que lorsque l'on donne de l'argent aux entreprises, elles créent des emplois. Mais elles ne le font que lorsqu'elles ont des perspectives de croissance. Bref, la majeure partie de ce « *plan de relance* » ne répond pas à l'urgence de la situation.

Il faut cependant reconnaître au gouvernement le mérite de la continuité : son soutien au capital français est sans faille. Il a comblé les pertes et payé les salaires pendant le confinement, il continue ses cadeaux après ce dernier. Mais il n'est pas certain que l'économie française sorte renforcée d'une telle politique. Car il ne faut pas s'y tromper : l'accélération de la baisse des impôts est une destruction des fondements de l'État par une fragilisation des recettes pérennes de ce dernier. Lorsqu'il faudra à nouveau « *réduire le déficit* », le seul moyen sera d'ajuster par une réduction de la politique sociale et de la solidarité nationale. Derrière l'activisme affiché de l'État se dissimule déjà son affaiblissement structurel. C'est peut-être ici la vraie politique économique de ce quinquennat.

Multimédias

Dans le club
